
Arrondissement de Montpellier



7, Place Louis Aragon

34110 MIREVAL

**Compte-rendu de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016**

PV 16/004

Présents : DURAND Christophe - CAMILLERI Stéphanie - SALVAYRE Agnès - DEMOLLIERE Jean-Pierre - ROUX Nadéra - CASTELLO José - HUILLET Robert - ESCUDIER Christiane - ASSELIN Nathalie - GUY Gilles - BOURRIER Laurence - BOURELLY Céline - ETHEVE Nicolas - DAURES Damien - VIALA Charles - LEVASSEUR Valérie - PALHIES Sylvain - PICOU Christine - ANDRE Robert.

Absents : DESCOUX Richard (procuration à DURAND Christophe) - PERPINA Dominique (procuration à ESCUDIER Christiane) - MARTINEZ Christine (procuration à LEVASSEUR Valérie) - DALBIN Jacques (procuration à HUILLET Robert).

◆

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Madame SALVAYRE Agnès a été nommée secrétaire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2016.

Le compte rendu de la dernière réunion a été lu et adopté (21 voix pour et 2 abstentions)

Décision de M. le Maire article L 2122.22 du C.G.C.T. :

- 016/2016 : Convention de mise à disposition d'un décompacteur par la Ville de Sète.

URBANISME

Procédure d'élaboration du PLU Saisine de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

La révision du Plan d'occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mireval a été initiée par délibération du 10 juillet 2014.

Dans ce cadre, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de l'Hérault est consultée au titre du classement en espaces boisés des parcs et ensembles boisés les plus significatifs de la commune au titre de la loi littoral et de l'article L 121-27 du Code de l'Urbanisme.

Pour la Commune de Mireval, 3 ensembles boisés sont classés en « espaces boisés significatifs » :

- Le boisement du Moulinas
- Le boisement du creux de Miège
- Les boisements du massif de la Gardiole (déjà classé EBC au POS).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de saisir la CNDPS dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la Commune de Mireval et de présenter le dossier étudié en séance.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de l'Hérault dans le cadre de l'élaboration du PLU de Mireval au titre du classement en espaces boisés des parcs et ensembles boisés les plus significatifs de la commune au titre de la loi littoral et de l'article L 121-27 du Code de l'Urbanisme.
- Autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier étudié en séance.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile et nécessaire dans le cadre de cette saisine.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire de séance,

Agnès SALVAYRE



Le Maire,

Christophe DURAND

